



DE NOS CHANTTIERS !

Christian Baffy, Président de la FFB

« Il est temps de briser la loi du silence ! »

La conférence s'est tenue le 7 février 2008, dans les locaux de la FFB à Paris, devant plus de 300 personnes. Son but, briser la loi du silence et interpeller les pouvoirs publics en présence des médias. Michèle Alliot-Marie, ministre de l'Intérieur, est venue clôturer les débats.



Christian Baffy, Président de la FFB • Nathalie Seyer, rédactrice en chef de la revue Constructif • François Ausseur, délégué général de la Fondation Excellence SMA • Xavier Raufer, directeur d'études à l'Institut de criminologie de Paris - université Paris II • Fabien Crief, chef d'entreprise de Seine-et-Marne.

« Depuis ces dernières années, on voit se multiplier dans des proportions dramatiques les vols de métaux, d'équipements, d'outillage, de matériel et d'engins de chantiers : chaque semaine, les exactions dont sont victimes nos entreprises alimentent la rubrique des faits divers. Il n'est pas rare qu'elles s'accompagnent de tentatives de racket, d'intimidation, de chantage à l'embauche ou à la sécurité, et même de voies de fait ou d'agressions physiques.

Au-delà de son coût direct, cette explosion de la délinquance a de graves effets collatéraux : arrêts de chantier, remise en état après déprédations, location de matériel de remplacement, mais aussi mise en danger de nos compagnons. (...) Avant de vous laisser le soin de clôturer nos débats, Madame le Ministre, je sou-

haiterais évacuer un certain nombre de fausses solutions, pour mieux pointer du doigt la vraie.

Il y a d'abord la fausse solution des nouvelles technologies : en effet, le problème n'est pas pour nous de déposer plainte plus vite ou plus facilement, il est de ne plus avoir à déposer plainte ! Il y a ensuite la fausse solution de l'assurance, tout simplement parce que la délinquance n'est pas une catastrophe naturelle !

Il y a aussi celle d'imputer les vols aux « dépenses communes » de chantier, à ce que nous appelons le « compte prorata ». Au nom de quoi, en effet, la solidarité des entreprises devrait-elle suppléer à la carence de l'État de droit, au détriment de leur compte de résultat ? Il y a également la fausse solution

consistant à limiter le paiement en espèces par les récupérateurs : en effet, il suffirait alors aux voleurs de faire quelques kilomètres hors de l'Hexagone pour y échapper !

Il y a enfin la pire de toutes : celle consistant pour nos chefs d'entreprise à « acheter » leur sécurité en payant le caïd du coin, recette qui a si bien réussi à la mafia !

Madame le Ministre, il n'y a qu'une seule solution durable aux pillages qui gangrènent nos chantiers, menacent notre outil de travail et, en dernière analyse, l'emploi : c'est celle qui consiste à déclarer la guerre à la criminalité sur tous les chantiers du BTP, où qu'ils se trouvent ! »

Extraits du discours du Président Christian Baffy

Le cri d'alarme des entrepreneurs...

Fabien Crief,
Chef d'entreprise
Électricité - Chauffage
Seine-et-Marne

« En 2006, nous avons subi un préjudice de 260 000 euros pour du vol de fils et de câbles de cuivre. En 2007, le montant s'élevait à près de 400 000 euros ! Ce début 2008, nous avons déjà subi 50 000 euros de perte en un week-end. Si cela continue comme cela, nous ne serons pas loin

des 2 % de notre chiffre d'affaires en fin d'année. La traçabilité des produits après le vol est impossible pour ce qui est du fil ou du câble. Pour les tableaux électriques, nous avons fait un marquage à chaud, nous avons mis des plaques antivols avec des embouts spéciaux... mais les voleurs trouvent toujours la parade ! On perd un temps fou au commissariat pour déposer plainte et pourquoi au juste ? Les voleurs courent toujours ! »

René Nostriano,
Chef d'entreprise
Président de la FBTP
des Bouches-du-Rhône

« Le coût des rackets et vols sur les chantiers dans notre département s'élève à 150 millions d'euros par an. En conséquence, certains appels d'offres pour la construction de logements sociaux dans les quartiers sensibles restent sans réponse par peur des risques encourus. Pour essayer d'endiguer ce

fléau, la FBTP, depuis 2004, multiplie ses actions d'information et de prévention. Elle s'est rapprochée de la préfecture du département pour mettre en place un dispositif permettant de mieux sécuriser les chantiers et de déposer plus facilement plainte. Nous avons travaillé en commun avec la préfecture, la gendarmerie, la mairie et le procureur. Sur 225 cas déclarés, 50 affaires ont été résolues. »

Michèle Alliot-Marie, ministre de l'Intérieur « Je prends le problème très au sérieux »



© Sophie Roux/FFB

Michèle Alliot-Marie, ministre de l'Intérieur • Robert Lifchitz, vice-président de Federec • Nathalie Seyer, rédactrice en chef de la revue Constructif • René Nostriano, président de la Fédération du bâtiment et des travaux publics des Bouches-du-Rhône • Pierre N'Gahane, préfet pour l'égalité des chances • Jacques Wermuth, président de la FFB de Meurthe-et-Moselle.

« Je ne crois pas en la fatalité. L'action sur le terrain a déjà porté ses premiers fruits. Les efforts renforcés des services de police et de gendarmerie viendront à bout de ce phénomène, à condition que nous agissions ensemble. (...) Le maillage territorial des services de la police et de la gendarmerie favorise la réponse des pouvoirs publics au phénomène du vol sur les chantiers. Certains types de vols, qui relèvent d'une forme de délinquance itinérante, d'envergure internationale et qui alimentent l'économie souterraine, appellent toutefois une action plus ciblée. L'action de l'ensemble de ces services a déjà permis d'obtenir des résultats significatifs. Depuis 2002, le nombre d'affaires élucidées en matière de vol sur les chantiers a fortement pro-

gressé. 1 250 affaires étaient élucidées en 2002. Plus de 2 000 en 2007. C'est trois fois plus que le rythme d'évolution des délits constatés.

Le nombre de personnes mises en cause a connu une augmentation parallèle : 1 430 en 2002, 2 500 en 2007. 2 500 mesures de garde à vue ont été prises en 2007 contre environ 1 400 en 2002, soit près du double.

Il y a donc des résultats. Ils ne sont toutefois pas suffisants.

L'ampleur du phénomène nous oblige à redoubler nos efforts dans la lutte contre les vols sur les chantiers :

- renforcer les actions dans les régions les plus touchées : Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, régions frontalières
- des « Plans départementaux de

Un à deux milliards d'euros, c'est le coût faramineux, chaque année, en France, des vols sur nos chantiers et de leurs effets collatéraux.

sécurité » comporteront désormais un volet spécifique sur la lutte contre les vols sur chantiers (...)

- des conventions de partenariat avec les fédérations départementales. Ces conventions systématiseront la prise de contact, le conseil et l'échange d'informations entre les services de police et de gendarmerie et les entreprises du BTP. (...)

Certaines mesures comme le conditionnement des matériaux, leur stockage, leur traçabilité ou leur surveillance ont un effet dissuasif certain. (...) La vidéo-protection donne des résultats. (...)

Un dispositif de préplainte en ligne, concernant les atteintes aux biens, est en cours d'expérimentation. Cette solution ne règlera pas à elle seule, Monsieur le Président, la question du vol sur les chantiers. Elle facilitera néanmoins ces démarches pour les entrepreneurs victimes de vols. »

... des témoignages édifiants !

Jean-Paul Charpentier,
Chef d'entreprise
Président de la Fédération interdépartementale du bâtiment et des activités annexes de l'Île-de-France

« En 2007, on m'a volé pour 50 000 euros de marchandises, dont 30 000 sur un chantier situé en zone sensible. Nous avons dû blinder nos camionnettes après une agression : les voleurs ont découpé le véhicule par le toit

comme une boîte de sardines ! Sans compter le racket et le chantage à l'embauche avec intimidation et menaces. »

Jacques Wermuth,
Chef d'entreprise
Président de la FBTP de Meurthe-et-Moselle

« Face aux préjudices colossaux subis par les entreprises, la perte de temps considérable lors des dépôts de plaintes, la FBTP a décidé de passer à l'action et

de signer une convention de lutte contre les vols de métaux avec le préfet, le directeur départemental de la sécurité publique, le commandant de la gendarmerie et deux procureurs.

Cette convention prévoit un dispositif de « lettre plainte » utilisé par les entreprises victimes pour signaler rapidement leurs vols de métaux sans avoir à accomplir les formalités du dépôt de plainte.

Les entreprises sont incitées ainsi à faire connaître les vols dont elles sont victimes. Cela permet une meilleure information et donc davantage de mobilisation des services de police et de gendarmerie. »

L'enquête FFB « Vols sur chantiers »

Devant la recrudescence de ce fléau et le ras-le-bol des chefs d'entreprise, la Fédération française du bâtiment a lancé une enquête auprès de 6 000 PME. Cette enquête a été analysée par le département de recherche sur les menaces criminelles contemporaines de l'université Paris II, et fait apparaître qu'une entreprise sur deux a été victime d'au moins un vol significatif (plus de 10 000 euros), au cours des dix derniers mois. Tous les départements sont touchés, tous les métiers concernés et les vols coûtent de plus en plus cher.

Les résultats présentés ici se fondent sur les questionnaires renvoyés fin octobre 2007 et portant sur les vols subis en cours d'année. 98 départements, dont trois DOM sont représentés. Nous remercions toutes les entreprises qui ont répondu.

Les réponses données

On note en moyenne que :

- 67 % des entreprises interrogées signalent un vol ou plus
- les entreprises ont subi 2,64 vols sur la période
- 35 % des entreprises n'ont subi qu'un vol sur la période, alors que 65 % en ont subi plusieurs

Évolution des vols :

- 49,6 % en augmentation
- 24,3 % à niveau constant
- 2,8 % en diminution

Types de vols (4 413 cas)

- Métaux : 1 006
- Matériaux : 1 276
- Outillage : 1 600
- Divers : 531

Les vols coûtent en moyenne de plus en plus cher

- 11 000 euros : Bouches-du-Rhône
- 12 000 euros : Haut-Rhin
- 13 000 euros : Allier
- 15 000 euros : Var

Le moins de vols	Le plus de vols
25 - Doubs 95 - Val d'Oise 70 - Haute-Saône 80 - Somme 75 - Paris	93 - Seine-Saint-Denis 92 - Hauts-de-Seine 74 - Haute-Savoie 76 - Seine-Maritime 31 - Haute-Garonne
Montant moyen d'un vol le moins élevé	Montant moyen d'un vol le plus élevé
29 - Finistère 19 - Corrèze 75 - Paris 89 - Yonne 22 - Côtes d'Armor	83 - Var 03 - Allier 68 - Haut-Rhin 13 - Bouches-du-Rhône 91 - Essonne

Par activité	
Activité	Répartition
Maçonnerie	32 %
Structure bois/métal	16 %
Équipements techniques	39 %
Aménagements - finitions	13 %

Par tranche d'effectif	
Taille	Répartition
≤ 10 salariés	21 %
de 11 à 50 salariés	61 %
> 50 salariés	18 %

Par tranche d'effectif	
Taille	Nombre moyen de vols / entreprise
≤ 10 salariés	1,81
de 11 à 50 salariés	2,50
> 50 salariés	4,07

Par activité	
Taille	Nombre moyen de vols / entreprise
Maçonnerie	2,71
Structure bois/métal	2,36
Équipements techniques	2,68
Aménagements - finitions	2,23

Les effets collatéraux des vols : l'exemple du vol d'un câble de grue

	Débit entreprise	Recette voleur
Coût direct de remplacement du câble volé et de ses accessoires	6 000 €	
+ 2 jours d'arrêt du chantier, soit 10 salariés au chômage technique	8 000 €	
+ Remise en fonctionnement de la grue par un organisme de contrôle agréé	1 000 €	
+ Pénalités de retard par rapport au planning d'exécution, voire la mise en place d'un gardiennage de nuit pour éviter que cela ne se reproduise		
120 kg (poids du câble de grue) à 5 € le kg		600 €
= Perte sèche pour l'entreprise	15 000 € à 20 000 €	

Le point de vue d'un criminologue

Handicap aujourd'hui, paralysie demain ?

On peut parler de criminalité dès lors que l'on rencontre deux facteurs concomitants : la gravité sociale et la répétition. C'est le cas pour les vols sur les chantiers du bâtiment.

La profession du bâtiment est aujourd'hui handicapée du fait d'actions criminelles et risque demain une paralysie – au moins sur la part du territoire national parsemée de « quartiers sensibles » (en clair, des zones de non-droit) ; la question est, selon tous les observateurs sociaux et économiques, d'une importance majeure.

La grande majorité des vols constatés (environ les deux tiers) relève du **vol d'opportunité**, par une population dépourvue de discipline sociale et considérant normal de se « servir » sur un chantier en vue de bricolages personnels, ou pour économiser sur le carburant et sur des matériaux ou objets onéreux à l'achat (voir le niveau des préjudices et l'importance des vols d'outils et de carburant).

Notons qu'avec de tels amateurs, l'effet « peur du gendarme » joue à plein et qu'une politique un peu sérieuse et durable de patrouilles autour des chantiers signalés aux forces de l'ordre ferait sans doute, à bref délai, diminuer de tels vols de moitié.

Environ un quart des vols signalés relève de l'action régulière de bandes constituées, souvent nomades et liées à des gangs spécialisés dans la criminalité organisée. En ce cas, faire baisser le nombre de vols tient au démantèlement de telles bandes et à l'action sur les receleurs – étant entendu qu'à l'échelle nationale, rien n'est possible sur les fluctuations des prix des métaux, qui font de ceux-ci un juteux butin pour des malfaiteurs opportunistes.

On note, dans l'analyse des réponses fournies lors de l'enquête, la détresse de ceux qui ont répondu. Un sentiment d'abandon par les pouvoirs

publics : « **Que fait la police ? ... « Les gendarmes s'en foutent ».** On ressent aussi à cette lecture **un dégoût massif devant l'inutilité manifeste du dépôt de plainte.**

Pillages, cambriolages, saccages, racket et incendies...

Au-delà du traumatisme, **le pillage ou le saccage** d'un chantier signifient souvent pour une entreprise l'arrêt des travaux, la reprise des ouvrages détériorés, le changement (à ses frais, tout d'abord) du matériel volé ou saboté – et des pénalités à payer en cas de retard de livraison du bâtiment.

Pillage, disons-nous : le terme est-il trop fort ? Non, car sur les chantiers, tout se vole dans toute l'Europe – non seulement tous les types de matériaux, des lavabos aux portes et fenêtres métalliques prêtes à être installées, sans oublier les câbles de cuivre, même posés, mais bien plus : de la simple caisse à outils aux camions entiers chargés de matériel (pour revente ou usage direct), aux rouleaux compresseurs, tractopelles et bulldozers, en passant par les générateurs électriques et les marteaux-piqueurs (avec leurs compresseurs).

On a même vu des gangs voler des engins de chantier à l'aide de plates-

formes porte-chars ! Ces équipements et engins de chantiers même les plus énormes – une pelle hydraulique peut peser plus de 20 tonnes – on n'en

retrouve par la suite qu'un sur dix. Tout le reste disparaît, le plus souvent revendu à l'étranger (Afrique, pays de l'Est, etc.).

Plus grave encore que le pillage car peu ou pas visible, et délicat à réprimer : **le racket**. Dans quasiment toutes les zones hors contrôle du territoire national (souvent appelées « quartiers sensibles »), ou dans leur proximité, existent désormais des bandes criminelles dont l'objectif (classique en pareil cas) est de contrôler le territoire de « leur » cité ou quartier. Pour ces prédateurs, un chantier du bâtiment est une proie : on peut tenter de lui imposer le recours

Xavier RAUFER,
Directeur du département de recherche sur les menaces criminelles contemporaines, Institut de criminologie de Paris, université Paris II Panthéon-Assas.
Expert de renommée internationale.

La FFB a confié à Xavier Rauffer l'analyse de l'enquête menée auprès de ses adhérents.
Sur cette base, il a rédigé la note d'alerte : « **Le pillage des chantiers, handicap aujourd'hui, paralysie demain ?** », qui dresse un tableau accablant de ce fléau.

Extraits

à une « société de gardiennage » fictive, de mèche avec le caïd local (nom poli pour du racket), et exiger d'elle des embauches produisant des emplois fictifs. L'entreprise refuse le chantage ? Ce sont immédiatement des menaces physiques (y compris sur les conjoints et enfants des chefs de chantier), accompagnées de sabotages et déprédations sérieux : baraquements incendiés, câbles de grue coupés, etc.

Des vols toujours plus dangereux et plus professionnels

Désormais, les métaux les plus chers (titane, etc.) font l'objet de braquages analogues à ceux visant les banques et bijouteries avec cagoules, armes à feu, etc. Et bien souvent, ces vols à main armée s'accompagnent de l'enlèvement et de la séquestration de camionneurs, gardiens d'entrepôts et autres personnels d'entreprise, le tout sur fond de violences (passages à tabac, etc.). C'est notamment selon ce mode opératoire que s'est déroulé, durant l'été 2007, le vol à main armée de deux camions chargés, l'un de 40 tonnes de cuivre, l'autre, de 50 tonnes de nickel. Cette explosion s'explique par la forte augmentation, depuis cinq ans, des prix de tous les métaux, mais d'abord du cuivre. De janvier 2002 à janvier 2007, le nickel a augmenté de 490 %, le zinc de 424 %, le plomb de 225 %.

Le problème a atteint une dimension européenne.

Le code pénal stipule que l'infraction de vol est punie de trois ans de prison et de 45 000 euros d'amende, peines alourdies si le vol s'est accompagné de dégradations et de violences. Mais qui aujourd'hui va en prison pour vol ? ■

Le point de vue de l'assureur

Vol et vandalisme sur les chantiers

Un constat alarmant

Une analyse menée par la **SMABTP** a permis de relever plusieurs typologies de sinistres.

Les vols de matériaux avant incorporation à l'ouvrage

Ce type de sinistre est en forte recrudescence. Il concerne essentiellement les métaux (cuivre, profilés aluminium) mais aussi les carrelages ou les appareils sanitaires stockés sur le chantier.

Les vols de matériaux après incorporation à l'ouvrage

Moins fréquents que les précédents, ces vols se multiplient cependant. Ils concernent principalement des équipements et des ouvrages de second œuvre : radiateurs mais aussi garde-corps métalliques... Les coûts induits par ces vols, effractions et dégradations diverses sont souvent supérieurs au prix des matériaux.

Le vandalisme

Il s'agit d'un phénomène en forte recrudescence allant des tags (intérieurs ou en façade) aux bris ou destructions volontaires.

Le squat

Plusieurs cas de squat d'immeubles juste avant la réception ont été observés, essentiellement dans des « zones sensibles ». Ils engendrent souvent des dommages importants.

L'incendie criminel

Même s'il est globalement plus rare que le vol, l'incendie criminel représente une part importante du montant des sinistres liés au vandalisme.

Un risque lourd de conséquences

En cours de chantier et jusqu'à la réception, les risques de perte ou de détérioration de l'ouvrage pèsent sur l'entrepreneur.

A ce titre, chaque entreprise répond des dommages affectant son propre ouvrage, quelle qu'en soit l'origine (même indéterminée ou consécutive à un cas de force majeure), un recours n'étant possible qu'envers un responsable identifié et... solvable ! Ainsi, dans la majorité des cas, l'entreprise doit personnellement faire face au remplacement ou à la réparation des matériaux volés, dégradés ou détruits, tant en ce qui concerne la valeur de ces matériaux que le coût de la main-d'œuvre nécessaire pour la réfection de l'ouvrage. A ces dommages directs, s'ajoutent les préjudices indirects induits par l'inéluctable retard du chantier.

Les actes criminels représentaient environ un quart, en nombre et en coût, des sinistres « tous risques chantier » déclarés entre 2000 et 2005. Cette part est montée à 45 % environ en 2006-2007				
Année	2000-2001	2002-2003	2004-2005	2006-2007
% du nombre de sinistres vol-vandalisme	25 %	28 %	25 %	43 %
% du coût des indemnités	20 %	24 %	80 %	49 %

Les risques pour le maître d'ouvrage d'être confronté à une entreprise défaillante incapable de faire face à ses obligations, surtout en présence de désordres importants (incendie, par exemple), sont évidents.

L'assurance ne règle pas tout

Devant ces risques, les entreprises ne disposent généralement que de garanties d'assurance relativement limitées. Si l'incendie est assez souvent couvert, les autres dommages ne relèvent pas de garanties courantes. Seules, des garanties de type « tous risques chantier » sont en effet susceptibles de couvrir les vols de matériaux ou les dégradations consécutives à des actes de vandalisme. La plupart des garanties « tous risques chantier » ne sont souscrites sur le marché de l'assurance qu'au cas par cas, pour certains chantiers importants. La grande majorité des chantiers ne bénéficie donc d'aucune garantie spécifique.

La prévention et la surveillance s'imposent donc à tous !

A qui profite

“ Nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes pour sécuriser nos locaux et nos chantiers ”

“ Nous avons aussi subi des vols avec effraction sur des chantiers avec gardiennage ! ”

“ La gendarmerie ne s'est même pas déplacée. Nous subissons de plein fouet la dérive mafieuse sur nos chantiers et la guerre des métaux entre gangs. Que fait la police ? ”

“ Chaque mois, nous avons un vol ou deux : marteau-piqueur, bétonnière, moteur, petit outillage... ”

“ Où part le matériel volé ? ”

“ Même avec des caméras de surveillance sur les chantiers et des dépôts de plaintes, aucune recherche n'a été engagée par la police ! ”

“ Tout se vole et les auteurs de ces exactions le font dans 65 % des cas en pleine journée, sans aucun scrupule ! ”

Agir pour ne plus subir !



© Franck Chazot - Fotolia

L'entrepreneur est gardien de ses ouvrages jusqu'à la réception... Ce principe du code civil nous est rappelé douloureusement à chaque infraction commise sur un chantier.

Le préjudice n'est d'ailleurs pas seulement dans la perte des matériaux dérobés, mais aussi dans les conséquences qui en découlent : arrêt des chantiers, reprise des ouvrages détériorés, pénalités de retard, etc.

Autant de coûts qui ne sont pas pris en compte dans le prix du marché et qui viennent saper la rentabilité du chantier.

Face à ce fléau, voici plusieurs mesures à mettre en œuvre individuellement ou collectivement :

Sensibiliser le personnel et les responsables de chantier aux risques de vols, désigner systématiquement un responsable sécurité.

Appliquer tous les moyens de prévention et de protection utilisables sur le chantier, notamment :

- clôturer les chantiers,
- enfermer l'outillage dans des containers scellés,
- marquer les blocs moteurs de machines,
- marquer en creux, à chaud ou à l'encre indélébile, les

outils et les matériaux qui s'y prêtent, • poser les matériaux de valeur le plus tardivement possible,

- installer des serrures provisoires dans les locaux déjà équipés,
- faire installer des caméras et de la vidéosurveillance sur le chantier,
- recourir aux dispositifs de géolocalisation pour les véhicules et engins de chantier,
- mettre en place un gardiennage (si celui-ci n'a pas été prévu par le maître de l'ouvrage).

Signaler immédiatement aux services de police et de gendarmerie les infractions (vol, dégradation, racket, violence liée à une intrusion sur le chantier...), porter plainte pour les préjudices subis.

Le dispositif des Bouches-du-Rhône doit faire école

Dès 2004, la Fédération du BTP des Bouches-du-Rhône avait saisi la préfecture pour sécuriser les chantiers de construction et de rénovation urbaine dans les zones urbaines sensibles (ZUS) de Marseille. Un dispositif expérimental a été mis en place, il est depuis étendu à tout le département. L'efficacité suppose la coordination des services de police et de gendarmerie, de la Ville de Marseille, mais aussi des bailleurs sociaux et des services de l'emploi. Les entreprises ont, bien entendu, un rôle à jouer en signalant, notamment, leurs plannings de chantier afin d'assurer le phasage avec les patrouilles de police.

Lors de la conférence FFB du 7 février, Pierre N'Gahane, préfet pour l'égalité des chances, et René Nostriano, président de la Fédération des Bouches-du-Rhône, ont témoigné de cette mobilisation exemplaire. Celle-ci devrait faire école...

Un interlocuteur unique pour la lutte contre les vols sur chantiers

L'État s'est engagé à accroître son action pour prévenir et lutter contre les vols sur les chantiers. Dans tous les départements, les entreprises doivent pouvoir s'informer auprès d'un interlocuteur unique chargé de leur indiquer :

- les caractéristiques du secteur d'implantation de leurs chantiers,
- les moyens de protection à envisager sur leurs chantiers,
- et plus généralement les mesures prises pour mobiliser les services de police et de gendarmerie.

Ces engagements ont été annoncés par Michèle Alliot-Marie lors de la clôture de la conférence FFB du 7 février 2008. Sachons les concrétiser !

le crime ?

“ Sur le seul mois de septembre 2007, nous avons enregistré pour 40 707 euros de vols de matériaux ! ”

“ Nous avons subi plusieurs vols consécutifs sur le même chantier, il nous a fallu bétonner nos câbles électriques, mettre des caméras de surveillance et éclairer le chantier 24 heures/24.”

“ Que fait la police ? ”

“ Laxisme des pouvoirs publics, administration tâtonne, manque de moyens pour nous protéger... alors on les laisse faire ! ”

“ Déposer plainte ? Trop de temps perdu sans effet ! ”

“ On m'a volé des fûts de peinture... ce qui m'a contraint à créer un nouveau local de stockage blindé avec alarme.”

RECONNU
entendu
DÉFENDU
ACCOMPAGNÉ
valorisé
informé

VOTRE FÉDÉRATION
EST TOUJOURS
À VOS CÔTÉS !

Pour toute information
adressez-vous à la Fédération française du bâtiment de votre département

AIN 04 74 22 29 33 - AISNE 03 23 23 26 31 - ALLIER 04 70 46 92 70 - ALPES-HTE-PROVENCE 04 92 31 06 15 - HAUTES-ALPES 04 92 51 63 04 - ALPES-MARITIMES 04 92 29 85 85 - ARDENNES 03 24 33 19 47 - ARIEGE 05 34 09 36 09 - AUBE 03 25 73 16 30 - AUDE 04 68 10 33 05 - AVEYRON 05 65 68 08 35 - BOUCHES-DU-RHONE 04 91 23 26 23 - CALVADOS 02 31 27 70 80 - CANTAL 04 71 63 71 78 - CHARENTE 05 45 92 16 71 - CHARENTE-MARITIME 05 46 87 17 55 - CHER 02 48 24 17 11 - CORREZE 05 55 21 55 16 - CORSE DU SUD 04 95 20 64 52 - HAUTE-CORSE 04 95 34 92 40 - COTE-D'OR 03 80 48 13 15 - COTES-D'ARMOR 02 96 74 40 80 - CREUSE 05 55 52 04 91 - DORDOGNE 05 53 08 92 44 - DOUBS 03 81 48 34 80 - DROME-ARDECHE 04 75 75 91 91 - EURE 02 32 62 22 20 - EURE-ET-LOIR 02 37 88 30 80 - FINISTERE 02 98 02 19 16 - GARD 04 66 21 71 83 - HAUTE-GARONNE 05 61 14 70 20 - GERS 05 62 05 02 67 - GIRONDE 05 56 43 61 00 - HERAULT 04 67 58 58 08 - ILLE-ET-VILAINE 02 99 38 28 28 - INDRRE 02 54 08 77 00 - INDRRE-ET-LOIRE 02 47 42 94 00 - ISERE 04 76 86 63 80 - JURA 03 84 72 21 77 - LANDES 05 58 74 07 54 - LOIR-ET-CHER 02 54 78 12 28 - LOIRE 04 77 42 36 86 - HAUTE-LOIRE 04 71 02 12 24 - LOIRE-ATLANTIQUE 02 40 20 23 00 - LOIRET 02 38 68 09 68 - LOT 05 65 20 42 20 - LOT-ET-GARONNE 05 53 47 28 08 - LOZERE 04 66 65 12 51 - MAINE-ET-LOIRE 02 41 24 14 70 - MANCHE 02 33 01 60 50 - MARNE 03 26 48 42 20 - HAUTE-MARNE 03 25 03 02 94 - MAYENNE 02 43 59 21 21 - MEURTHE-ET-MOSELLE 03 83 30 80 73 - MEUSE 03 29 86 07 93 - MORBIHAN 02 97 89 02 20 - MOSELLE 03 87 74 22 12 - NIEVRE 03 86 61 05 32 - NORD 03 20 72 87 14 - OISE 03 44 06 15 00 - ORNE 02 33 29 17 11 - PAS-DE-CALAIS 03 20 72 87 14 - PUY-DE-DOME 04 73 17 33 33 - PYRENEES-ATLANTIQUES 05 59 84 85 00 - HAUTES-PYRENEES 05 62 93 11 39 - PYRENEES-ORIENTALES 04 68 56 94 52 - BAS RHIN 03 88 15 44 00 - HAUT-RHIN 03 89 36 30 50 - RHONE 04 72 44 15 00 - HAUTE-SAONE 03 84 75 39 67 - SAONE-ET-LOIRE 03 85 20 45 40 - SARTHE 02 43 24 39 85 - SAVOIE 04 79 33 31 18 - HAUTE-SAVOIE 04 50 45 18 68 - SEINE-ET-MARNE 01 64 87 66 00 - SEINE-MARITIME 02 32 19 52 52 - DEUX-SEVRES 05 49 79 23 11 - SOMME 03 22 91 53 62 - TARN 05 63 54 19 43 - TARN-ET-GARONNE 05 63 63 78 00 - TERRITOIRE-DE-BELFORT 03 84 28 28 15 - VAR 04 94 89 94 70 - VAUCLUSE 04 90 82 40 63 - VENDEE 02 51 07 06 65 - VIENNE 05 49 61 20 68 - HAUTE-VIENNE 05 55 11 21 87 - VOSGES 03 29 31 10 11 - YONNE 03 86 46 01 04 - PARIS, HAUTS-DE-SEINE, SEINE-SAINT-DENIS, VAL-DE-MARNE 01 40 55 10 00 - ESSONNE 01 60 90 37 50 - VAL-D'OISE 01 34 20 11 90 - YVELINES 01 39 54 23 69 - GUADELOUPE 05 90 38 18 80 - LA REUNION 02 62 41 70 87 - ST-PIERRE-ET-MIQUELON 05 08 41 96 27 - MAYOTTE 02 69 61 16 20



La passion de construire